



30 juin 2026

REED

SOCIETE GENERALE GROUP

Rapport LEC 2025

Reed Management SAS – 15, rue Soufflot – 75005 Paris
Agrément AMF n° GP-20230019 – RCS Paris 949 366 363

Rapport 2025 établi conformément à l'article 29 LEC

Le présent rapport est établi par Reed Management SAS au titre de son exercice clos au 31 décembre 2025, conformément à l'article 29 de la loi énergie climat.

Reed Management SAS est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-20230019 pour la gestion de fonds professionnels spécialisés de capital-investissement et le conseil en investissement. Les fonds gérés par Reed Management SAS sont réservés aux investisseurs professionnels et assimilés. L'investissement dans ces fonds présente des risques importants de perte en capital.

La société de gestion exerce son activité au (sis) 15, rue Soufflot - 75005 Paris - France.

Le site internet est accessible à l'adresse : www.reed-management.com.

Au 31 décembre 2025, la société gérât un encours inférieur à 500 millions d'euros.

Reed Management SAS a mis en place un dispositif d'analyse, de mesure et de suivi des risques et enjeux ESG de ses investissements, ainsi qu'un dispositif permettant d'apprécier leur caractère durable, présentés dans ce rapport.

Le fonds inaugural de Reed Management SAS est classifié Article 9 du SFDR européen. Il a également obtenu le label Greenfin en octobre 2025.

Ce rapport a été rédigé pour répondre aux exigences de déclaration fixées par la loi et la réglementation française et pour l'information des clients eu égard à l'activité au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. Les travaux réalisés sur cette période y sont présentés avec, également, les éléments associés à la perspective de gérer un encours d'au moins 500 millions d'euros sur l'exercice 2026.

1. Démarche générale de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.

1.1 Résumé de la démarche générale

1.1.1 Création de Reed

Reed Management SAS (ci-après « Reed ») est une société de gestion française, créée début mars 2023 de façon indépendante par Julien Touati avec, entre autres objectifs structurants, celui de s'inscrire efficacement dans la lutte contre le changement climatique en soutien de l'accélération de la transformation vers une économie bas carbone et durable. Convaincue de la nécessité d'envisager différemment les infrastructures opérant des services essentiels dans les secteurs Eau, Energie, Déchets (économie circulaire/recyclage) et Numérique en Europe pour adresser efficacement et à l'échelle les enjeux du changement climatique et les besoins associés de transformation de l'économie, Reed a défini une approche alternative au modèle traditionnel d'investissement en infrastructure. La société procède à un investissement initial dans des sociétés innovantes en croissance à fort contenu technologique, dont les technologies et/ou innovations augmentent la proposition de valeur, l'efficacité et la durabilité des infrastructure cibles. Reed favorise ainsi l'émergence d'acteurs clés de la transition en Europe en finançant leur croissance et le déploiement à l'échelle d'actifs d'infrastructures favorisant la décarbonation de l'économie.

1.1.2 Politique ESG et de durabilité

Reed a défini une politique ESG et de durabilité, dont l'objectif est d'analyser, mesurer et monitorer, pour chaque investissement, le potentiel d'impact climatique - en tenant compte principalement des émissions induites et évitées de CO₂, de la réduction nette de la pollution de l'eau, du sol et de l'air et des avantages pour la santé et le bien-être des personnes -, d'accès à une énergie propre et abordable, de consommation et de production durables et d'eau propre et d'assainissement. Reed s'assure de ne pas favoriser de préjudice environnemental ou sociétal (DNSH¹), mesure, gère et reporte périodiquement les risques et enjeux ESG de tous ses investissements et évalue en sus la création de valeur sociétale résultant de ses investissements selon une méthodologie propriétaire développée avec les consultants spécialisés Blunomy et Axa Climate.

¹ Do Not Significantly Harm

Cette approche est encadrée par une politique stricte d'exclusions sectorielles et géographiques, une politique de controverses, le respect des principes internationaux PMNU², OCDE, OIT³, ... et de pratiques de bonne gouvernance.

1.2. Moyens internes déployés pour la prise en compte des critères ESG

1.2.1 Equipe et ressources

Une prise en charge au niveau des dirigeants

La supervision et la prise de décision en matière de risques et enjeux ESG et de durabilité sont entreprises au plus haut niveau de l'organisation Reed car elles sont indispensables pour réaliser l'ambition et les contributions de l'asset manager. Le Président (CEO) et la Directrice des Investissements (CIO) sont entièrement responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre ESG et de durabilité de Reed et assument la responsabilité de la gestion de ces enjeux.

Des professionnels expérimentés et formés

L'équipe dédiée de Reed a une expérience prouvée de l'investissement en soutien de la transition énergétique et écologique. Ses professionnels sont expérimentés et formés à la prise en compte et la gestion des risques et enjeux ESG et de durabilité des investissements. Certains ont mis en œuvre des stratégies d'investissement impliquant des acteurs innovants des secteurs clés de la transition pour le compte de sociétés de gestion et pour le compte d'investisseurs. C'est le cas des dirigeants, des membres du Comité d'Investissement et du Comité de valorisation.

Ils peuvent aussi avoir recours en tant que de besoin à des consultants et experts de ces sujets, notamment les experts d'Axa Climate et de Blunomy.

Ils ont également une connaissance approfondie des pratiques de bonne gouvernance et une expérience acquise en tant que membres de conseils d'administration. Reed mobilise également son réseau d'«operating partners», lesquels ont tous une connaissance approfondie et une expérience prouvée des enjeux de gouvernance.

L'ensemble des équipes bénéficie de formations spécialisées pour assurer leur parfaite compréhension de l'ensemble des dimensions ESG et de durabilité analysées par Reed et des sujets encadrés par la réglementation applicable à la société de gestion et aux fonds.

Une allocation de ressources importante

Le calage de la méthodologie, modèle propriétaire de Reed, et des outils d'analyse et de suivi des risques et enjeux ESG et de durabilité applicables pour Reed a fait l'objet de prestations auprès des

² Le Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) édicte 10 principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

³ Organisation Internationale du Travail

sociétés spécialisées Blunomy et Axa Climate. Les coûts induits ont été supportés par la société de gestion au cours des deux derniers exercices.

Les analyses externes réalisées au titre des due diligences ESG et de l'analyse du caractère durable des investissements ont un coût spécifique estimé au cas par cas pour chaque investissement qui est validé en Comité d'Investissement.

Le temps alloué à la prise en compte et la gestion des risques et enjeux ESG et de durabilité des investissements en application de la politique de Reed en 2025 est estimé comme celui de 1,5 ETP.

Une incitation forte pour les équipes

La rémunération des équipes est en partie liée à la performance ESG et de durabilité.

Selon le rôle et la responsabilité de chacun, la part variable de la rémunération est liée à leur capacité à dérouler la politique ESG et de durabilité de Reed et à se former régulièrement dans ces domaines.

1.2.2 Mise en œuvre opérationnelle de la politique

Un processus intégré au processus d'investissement

La politique ESG et de durabilité de Reed est mise en œuvre par l'équipe d'investissement. La prise en compte des risques et enjeux ESG et de durabilité des investissements est traitée tout au long des processus d'investissement et de gestion de façon très imbriquée avec les autres aspects de l'investissement et de la gestion. L'équipe mène de manière intégrée les analyses à caractère financier et les analyses à caractère ESG et durabilité. Elle traite ces sujets sous la supervision et la responsabilité des dirigeants de la société de gestion avec également un appui, sous l'angle de la conformité, du secrétariat général.

Préalablement à la présentation d'une opportunité d'investissement au Comité d'Investissement, en suite de la qualification d'une opportunité, l'équipe d'investissement procède à une analyse préliminaire des risques et enjeux ESG avec, notamment, une qualification de la gouvernance en place et l'appréciation du caractère durable de l'opportunité.

Le Comité d'Investissement prend sa décision à l'appui des analyses détaillées produites par l'équipe d'investissement en application de la politique ESG et durabilité de la société de gestion et du modèle d'analyse du caractère durable des investissements envisagés.

En suite de l'approbation du Comité d'Investissement, les équipes s'attachent à mettre en place les leviers de gouvernance correspondant aux pratiques de bonne gouvernance. Elles s'assurent aussi de la définition et de la mise en place par les équipes dirigeantes des sociétés en portefeuille d'un plan ESG et de durabilité, lequel fera l'objet d'un suivi périodique et d'amendements éventuels.

Un suivi périodique tout au long de la période de détention

Pendant la période de détention, les analyses et mesures ESG et de durabilité des investissements sont suivies par l'équipe de gestion et prises en compte par le Comité de Valorisation trimestriel. Le plan de durabilité mis en place par les équipes dirigeantes des participations via, notamment, la présence de Reed aux organes d'administration ou de surveillance des sociétés du portefeuille, est apprécié, voire amendé, au moins une fois par an. Les équipes réassurent également au moins une fois par an dans ce cadre la création de valeur sociétale des investissements.

Ces analyses et les résultats font l'objet de rapports périodiques, trimestriels et annuels, aux investisseurs.

2. Information des clients

Contenus, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.

La politique ESG et de durabilité de Reed est publiée sur le site internet de la société (www.reed-management.com/en/sustainability).

Pour le fonds Reed SHIFT S.L.P. qu'elle gère actuellement,

- Les statuts du Partenariat explicitent cette politique avec le détail des exclusions et des engagements au titre de l'article 9 du SFDR européen. Ces statuts sont présentés aux investisseurs.
- Le reporting trimestriel présente le résultat des analyses ESG et de durabilité de tous les investissements. Ces rapports sont transmis aux investisseurs du fonds.
- Les résultats des indicateurs ESG suivis pour ce fonds (44 indicateurs) et la mesure de la création de valeur sociétale de ses investissements et du portefeuille, font l'objet d'un rapport annuel, publié pour la première fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, date de 1^{ère} clôture pour le fonds Reed SHIFT S.L.P.. Ce rapport est transmis aux investisseurs du fonds.

En outre, conformément aux exigences de l'article 9 du règlement européen SFDR, la société édite le reporting annuel spécifique associé pour la première fois à compter de la clôture au 31 décembre 2025.

3. Liste des produits financiers

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen

3.1 Fonds gérés

La société de gestion Reed gère, à date, un premier FIA, fonds d'investissement alternatif, Reed SHIFT S.L.P., déclaré en novembre 2024, dont l'encours au 31 décembre 2025 était de 95,4 millions d'euros.

Le premier exercice social de ce fonds a été clôturé au 31 décembre 2025. Ce fonds est classifié article 9 du SFDR européen avec un engagement de 90% d'investissements durables.

Au cours de l'année 2025, tous les investissements réalisés par le fonds revêtaient le caractère durable correspondant à la définition et aux critères présentés dans l'annexe précontractuelle des statuts fonds.

3.2 Spécificités de Reed SHIFT S.L.P.

3.2.1 Déclinaison de la politique ESG et de durabilité de Reed

Reed SHIFT S.L.P. (« Reed SHIFT ») investit dans des entreprises innovantes en croissance et accompagne leur déploiement à l'échelle européenne au moins, en finançant leurs bases d'actifs / projets d'infrastructure répondant à des besoins essentiels dans les secteurs Eau, Déchets (économie circulaire/recyclage), Energie et Numérique.

Ce fonds investit dans le respect de la politique ESG et de durabilité de Reed.

Reed SHIFT applique dans ce cadre la politique d'exclusions et de controverses, il mesure, suit et contrôle 44 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (incluant les principales incidences négatives (PAI)⁴) et s'assure de la mise en place et du respect de pratiques de bonne gouvernance et du respect des principes internationaux (PMNU, OCDE, OIT, ...).

Le fonds n'investit que lorsque l'investissement considéré offre une perspective de création de valeur sociétale positive et n'engendre pas de préjudice environnemental ou sociétal (DNSH) même si des bénéfices environnementaux et sociétaux sont identifiés.

L'équipe dédiée de Reed décline la politique de façon intégrée au processus d'investissement comme présenté au § 1.2.1. dès la qualification d'opportunités d'investissement pour Reed SHIFT, avec le soutien d'experts externes en tant que de besoin. Le Comité d'Investissement tient compte de ces risques et enjeux dans sa décision d'investissement, de même que le Comité de Valorisation trimestriel.

3.2.2 Risques et enjeux ESG et de durabilité visée par Reed SHIFT

Lors de la qualification d'une opportunité, l'équipe d'investissement effectue une évaluation préliminaire sous les angles suivants :

- Exclusions et converses
- Evaluation préliminaire pour les incidences négatives (PAI) obligatoires et volontaires
- Evaluation du potentiel d'impacts positifs
- Identification des indicateurs clés de création de valeur sociétale

4 « Principal Adverse Impact »

Au moment de la décision d'investissement, une analyse ESG et durabilité complète est effectuée. Elle couvre les risques et enjeux ci-après, avec 14 incidences négatives (PAI obligatoires) et 2 incidences négatives (PAI supplémentaires concernant la déforestation et la politique en matière de droits de l'homme), les pratiques de gouvernance et la pollution potentielle de l'air et du sol :

Enjeux liés au Climat

- . Emissions scope 1, 2, 3
- . Empreinte carbone (émissions induites)
- . Emissions évitées par la solution, relativement à un scénario de référence

Enjeux liés à l'Environnement

- . Consommation et production d'énergie renouvelable et non renouvelable
- . Exploitation des ressources (énergie, matériaux, minerais, eau, ...)
- . Emissions de polluants vers les compartiments eau, air, sol
- . Génération de déchets, dangereux ou non, et recyclage des déchets
- . Exposition à des zones sensibles et impacts potentiels sur la biodiversité, directs ou indirects (dont, déforestation)
- . Valeur environnementale créée sur ces aspects

Enjeux à caractère Social et Sociétal

- . Conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) et des lignes directrices de l'OCDE
- . Diversité hommes-femmes et non-discrimination
- . Impacts ou bénéfices pour la santé humaine
- . Valeur liée à la réindustrialisation

Les résultats de ces analyses sont pris en compte pour définir ou amender le plan ESG et de durabilité des sociétés investies conformément à la politique ESG et de durabilité de Reed.

3.2.3 Éligibilité à la taxonomie

A date, Reed SHIFT ne possède aucun encours dans le secteur des énergies fossiles.

Au 31/12/2025, quatre des sociétés du portefeuille exercent des activités éligibles à la taxonomie européenne. Compte tenu du fait que certaines participations ne génèrent pas encore de chiffre d'affaires, les activités éligibles à la taxonomie européenne représentent 50% du montant total des capitaux investis et 35% du chiffre d'affaires global. Avec le déploiement des programmes d'investissement et la génération de revenus des sociétés investies, ce chiffre est amené à évoluer fortement dans les années qui viennent. Par ailleurs, en 2025, l'une des sociétés du portefeuille de Reed SHIFT est devenue pleinement alignée à la taxonomie européenne. Ces activités alignées représentent 6 % du montant total des capitaux investis (et 0% du chiffre d'affaires, la société concernée ne générant pas encore de chiffre d'affaires en 2025).

4. Adhésions à des chartes, codes, initiatives ou labels

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative, ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci.

Reed est membre des associations professionnelles France Invest et Invest Europe. La société est signataire de leurs chartes ESG et de bonne gouvernance, elle s'engage dans ce cadre avec les autres membres à promouvoir ces valeurs.

Reed est par ailleurs signataire des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

Enfin, en octobre 2025, la société de gestion a obtenu pour son fonds Reed SHIFT le label GreenFin du ministère de la transition écologique et solidaire, avec une part verte de 86 %.

* * *
* *